

REGLEMENT DES CHAMPIONNATS U11 – SAISON 2026/27

Dispositions générales

Pour toute disposition autre que celles ci-dessous, se référer au règlement fédéral

Généralités

- Tout joueur doit être titulaire de la licence FFBB pour participer aux compétitions.
- Les équipes de jeunes U11 et U9 participant à un championnat ou des plateaux doivent obligatoirement être accompagnées par une personne de plus de 16 ans licenciée à la FFBB ou un membre majeur également licencié à la FFBB. Cette personne doit figurer sur la feuille de marque en tant qu'entraîneur assistant.
- Tout entraîneur d'une équipe de U9 à U11 doit être régulièrement qualifié avec une licence 0, 1, 2 socles avec questionnaire santé ou certificat médical à jour si besoin, s'il n'occupe que la fonction d'entraîneur, ou OC, 1C, 2C s'il est entraîneur joueur, ou OL, 1L, ou 2L pour un entraîneur joueur loisir.
- La défense de zone est interdite. L'application de la technique de jeu de défense homme à homme (ou défense individuelle tout terrain) est obligatoire.
- En cas de contestation d'un club, un technicien se déplacera pour observer les rencontres qui suivent. Si les faits sont avérés, la rencontre est déclarée perdue pour l'équipe fautive.
- En cas de récidive, la sanction est match perdu avec pénalité.
- Aucun joueur de la catégorie U9, U11 ne peut participer à plus d'une rencontre officielle dans le même week-end sportif (le week-end sportif s'étend du vendredi soir au dimanche soir).
- Tout club engageant plusieurs équipes dans un même championnat, de même niveau est soumis à la règle des équipes personnalisées. La liste des joueurs composant chaque équipe doit parvenir à la commission jeunesse avant le début du championnat.
- Les joueurs ne peuvent en aucun cas changer d'équipe en cours de saison, sauf demande écrite à la commission sportive Jeunes et à la commission statuts, règlements et qualifications.

Dates et horaires

- Les rencontres doivent être jouées aux jours et horaires prévus.
- La programmation des rencontres (nombre limité à 5 rencontres sur la tranche après-midi et soirée le samedi) doit prévoir un laps de temps suffisant entre chaque rencontre pour absorber les éventuels retards consécutifs à des événements imprévus et ne pas mettre en péril le respect des horaires des rencontres restant à jouer. La commission sportive délégataire se réserve le droit de modifier tout horaire ne respectant pas ce principe.
- En toute hypothèse, la commission sportive délégataire est compétente pour fixer l'heure et la date des rencontres différemment de l'horaire et/ou de la date officielle afin de tenir compte de circonstances sportives ou matérielles particulières.
- Les horaires sont tous saisis sur FBI.
- Tout horaire non saisi est imposé par la commission sportive délégataire et ne peut pas faire l'objet d'une demande de modification.
- Les clubs ont la possibilité après entente préalable et accord de la commission sportive Jeunes d'inverser ou d'avancer les rencontres (saisir sur FBI : demande de dérogation).

En cas de problème de dernière minute, si un match n'a pas lieu pour raison de forfait ou de retard d'équipe une feuille de match doit être établie mentionnant la cause du forfait ou du retard.

Les plages horaires disponibles pour les rencontres U11 sont les suivantes :

- Samedi : 12H30 -> 17H00
- Dimanche : 10H30 -> 12H30

Toutefois, à titre exceptionnel et uniquement avec l'accord du club visiteur, possibilité de positionner une rencontre :

- Le samedi matin
- Le samedi à 17H00
- Le dimanche à 13H00 ou 13H30

Feuille E-Marque

A compter de la saison 2026-2027, la feuille e-Marque **mini-basket** est obligatoire pour les rencontres de catégorie U11.

Se référer au même chapitre dans les dispositions générales championnats séniors, U18, U18F, et U21.

